

DOSSIER N° 6 :

SARL SOCIÉTÉ DE TUBES BRESTOISE

	Fichiers élève	Fichiers professeur
Word		Dos6_STUB-corrige.doc
Ciel Évolution V5	STUB_ELEVE_V5 BACKUP	STUB_PROF_V5 BACKUP
Ciel Évolution V6	STUB_ELEVE_V6 BACKUP	STUB_PROF_V6 BACKUP
Sage Ligne 100 V13 et Sage Ligne 100 Paie V14	STUB_trav_V14.PRH STUB_trav_V13.mae	STUB_corrige18V14.PRH STUB_corrige2_V14.PRH STUB_corrige_V13.mae
Sage Ligne 100 V14 et Sage Ligne 100 Paie V15	STUB_trav_V15.PRH STUB_trav_V14.mae	STUB_corrige18V15.PRH STUB_corrige2_V15.PRH STUB_corrige_V14.mae

Fiche d'instruction n°1, p. 99

1) Coûts préétablis par la méthode des centres d'analyse

a) Prévisions d'unités d'œuvre pour les quatre premiers centres d'analyse

Centre approvisionnement (tonnage de matières à acheter) :

- Ciment : $(0,08 \text{ t} \times 2\,000) + (0,16 \text{ t} \times 3\,000) + (0,20 \text{ t} \times 2\,500) = 1\,140$ tonnes.
- Sable 06 : $(0,24 \text{ t} \times 2\,000) + (0,43 \text{ t} \times 3\,000) + (0,64 \text{ t} \times 2\,500) = 3\,370$ tonnes.
- Graviers 6/10 : $(0,20 \text{ t} \times 2\,000) + (0,40 \text{ t} \times 3\,000) + (0,60 \text{ t} \times 2\,500) = 3\,100$ tonnes.
- Fers treffils : $(0,012 \text{ t} \times 3\,000) + (0,018 \text{ t} \times 2\,500) = 81$ tonnes.

Tonnage total : $1\,140 + 3\,370 + 3\,100 + 81 = \mathbf{7\,691}$ tonnes.

Ateliers de production (heures de fonctionnement-machines)

- Bétonnage : $(5 \text{ mn} \times 2\,000) + (8 \text{ mn} \times 3\,000) + (11 \text{ mn} \times 2\,500) = 61\,500 \text{ mn} = \mathbf{1\,025 \text{ h}}$.
- Ferrailage : $(20 \text{ mn} \times 3\,000) + (30 \text{ mn} \times 2\,500) = 135\,000 \text{ mn} = \mathbf{2\,250 \text{ h}}$.
- Coulage : $(10 \text{ mn} \times 2\,000) + (12 \text{ mn} \times 3\,000) + (16 \text{ mn} \times 2\,500) = 96\,000 \text{ mn} = \mathbf{1\,600 \text{ h}}$.

Coûts unitaires prévisionnels des unités d'œuvre

	Approvisionnement	Bétonnage	Ferrailage	Coulage
Charges variables		$6 \times 1\,025 =$ 6 150	$5 \times 2\,250 =$ 11 250	$15 \times 1\,600 =$ 24 000
Charges fixes	50 000	60 000	70 000	65 000
Coût total annuel	50 000	66 150	81 250	89 000
Nombre d'unités d'œuvre	7 691	1 025	2 250	1 600
Coût prévisionnel d'une unité d'œuvre	6,50 €	64,54 €	36,11 €	55,62 €

b) Coûts d'achat unitaires préétablis des quatre matières premières

	Ciment	Sable	Graviers	Fers
Prix d'achat unitaire (tonne)	120,00	12,00	15,00	500,00
Charges d'approvisionnement	6,50	6,50	6,50	6,50
Coût d'achat unitaire (tonne)	126,50	18,50	21,50	506,50

c) Coûts de production unitaires préétablis et coûts de revient préétablis des trois types de buses

Éléments de coûts pour une buse	B400			B600			B800		
	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant
Ciment	0,080	126,50	10,12	0,160	126,50	20,24	0,200	126,50	25,30
Sable	0,240	18,50	4,44	0,430	18,50	7,96	0,640	18,50	11,84
Graviers	0,200	21,50	4,30	0,400	21,50	8,60	0,600	21,50	12,90
Fers lisses			–	0,012	506,50	6,08	0,018	506,50	9,12
Coût des matières utilisées			18,86			42,88			59,16
Charges de bétonnage	0,083	64,54	5,36	0,133	64,54	8,58	0,183	64,54	11,81
Charges de ferrailage		36,11	–	0,333	36,11	12,02	0,500	36,11	18,06
Charges de coulage	0,167	55,62	9,29	0,200	55,62	11,12	0,267	55,62	14,85
Coût de production unitaire			33,51			74,60			103,88
Charges administratives	33,51	0,145	4,86	74,61	0,145	10,82	103,87	0,145	15,06
Coût de revient unitaire			38,37			85,42			118,94

Coût total de production

B400	2 000	33,51	67 020
B600	3 000	74,61	223 830
B600	2 500	103,87	259 675
	Total		550 525

Taux de l'assiette de frais du centre administration : $80\,000 / 550\,525 = 0,145$.

Les temps-machines des ateliers de production ont été convertis en heures. Exemple : atelier de bétonnage. Pour les buses B400, le temps unitaire est de 5 min par unité de produit, soit $5/60$ heure = 0,083 heure.

2) Coûts préétablis par la méthode des coûts par activité

a)

Activité	Coût total annuel (€)	Nombre d'inducteurs	Coût unitaire (€)
Contrôle de réception des matières livrées et règlement des fournisseurs ⁽¹⁾	30 000 + 15 000 = 45 000	90 ⁽²⁾	500
Gestion des relations avec les fournisseurs	20 000	4 ⁽³⁾	5 000
Études et méthodes	17 160	3 ⁽⁴⁾	5 720
Bétonnage	59 450	1 025 h	58
Ferraillage	67 500	2 250 h	30
Lancement des lots de fabrication au coulage	5 790	193 lots ⁽⁵⁾	30
Coulage	64 000	1 600 h	40
Transport des buses	22 500	7 500 ⁽⁶⁾	3

(1) Il y a un règlement du fournisseur après chaque livraison de matières. Les inducteurs « nombre de réceptions de matières » et « nombre de règlements – fournisseurs » sont identiques ; les coûts des deux activités peuvent donc être regroupés.

(2) Nombre de livraisons par an : $36 + 24 + 24 + 6 = 90$.

– Ciment : 3 livraisons par mois \times 12 mois = 36.

– Sable : 2 livraisons par mois \times 12 mois = 24.

– Graviers : 2 livraisons par mois \times 12 mois = 24.

– Fers : 1 livraison tous les deux mois : 6.

(3) Il y a quatre fournisseurs distincts.

(4) Il y a trois références-produits distinctes (B400, B600, B800).

(5) Nombre de lots lancés à l'atelier de coulage : 193 lots (total du tableau « planning de fabrication »).

(6) Nombre de buses transportées : $2 000 + 3 000 + 2 500 = 7 500$ buses.

b) Coûts d'achat unitaires préétablis des quatre matières premières

	Ciment	Sable	Graviers	Fers treillis
Prix d'achat total	$1\,140\text{ t} \times 120\text{ €} =$ 136 800 €	$3\,370\text{ t} \times 12\text{ €} =$ 40 440 €	$3\,100\text{ t} \times 15\text{ €} =$ 46 500 €	$81\text{ t} \times 500\text{ €} =$ 40 500 €
Charges de l'activité « contrôle de réception... »	$500\text{ €} \times 36 =$ 18 000 €	$500\text{ €} \times 24 =$ 12 000 €	$500\text{ €} \times 24 =$ 12 000 €	$500\text{ €} \times 6 =$ 3 000 €
Charges de l'activité « gestion des relations fournisseurs »	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Coût d'achat total	159 800 €	57 440 €	63 500 €	48 500 €
Coût d'achat unitaire (tonne)	$159\,800 / 1\,140 =$ 140,18 €	$57\,440 / 3\,370 =$ 17,04 €	$63\,500 / 3\,100 =$ 20,48 €	$48\,500 / 81 =$ 598,77 €

c) Coûts de production unitaires préétablis et coûts de revient unitaires préétablis des trois types de buses

	B400			B600			B800		
	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant	Quantités	Coût unitaire	Montant
Ciment (par unité de produit)	0,080	140,18	11,21	0,160	140,18	22,43	0,200	140,18	28,04
Sable	0,240	17,04	4,09	0,430	17,04	7,33	0,640	17,04	10,91
Graviers	0,200	20,48	4,10	0,400	20,48	8,19	0,600	20,48	12,29
Fils treffils			0	0,012	598,76	7,19	0,018	598,76	10,78
Coût-matière par unité de produit			19,40			45,14			62,02
Coût total des matières utilisées	2 000	19,40	38 800	3 000	45,13	135 390	2 500	62,01	155 025
Études et méthodes	1	5 720	5 720	1	5 720	5 720	1	5 720	5 720
Bétonnage	166,67	58	9 667	400	58	23 200	458,33	58	26 583
Ferrailage	0	30	0	1 000	30	30 000	1 250	30	37 500
Lancement des lots au coulage	51	30	1 530	78	30	2 340	64	30	1 920
Coulage	333,33	40	13 333	600	40	24 000	666,67	40	26 667
Transport des buses	2 000	3	6 000	3 000	3	9 000	2 500	3	7 500
Coût de production	2 000	37,53	75 050	3 000	76,55	229 650	2 500	104,37	260 915
Autres activités administratives			9 509			26 004			29 487
Coût de revient total	2 000	42,28	84 559	3 000	85,22	255 654	2 500	116,16	290 402

Remarque : les temps-machines ont été convertis en heures. Exemple : bétonnage pour les B400 : $2\ 000 \text{ unités} \times 5 \text{ mn} / 60 = 166,67 \text{ heures}$.

Les autres activités d'administration générale (coût total égal à 65 000 €) sont à répartir entre les 3 produits au prorata des valeurs ajoutées aux matières incorporées dans les produits. Cette valeur ajoutée est égale à la différence entre le coût de production et la valeur (en prix d'achat) des matières utilisées.

Calcul pour les B400 :

– valeur des achats en prix d'achat : $2\ 000 \times [(120 \times 0,08) + (12 \times 0,24) + (15 \times 0,20)] = 30\ 960 \text{ €}$;

– coût de production total = 75 050 € ;

– valeur ajoutée aux matières utilisées = $75\ 050 - 30\ 960 = 44\ 090 \text{ €}$.

Par un raisonnement identique, on calcule que la valeur ajoutée aux deux autres produits est égale à :

– B600 = $229\ 650 - 109\ 080 = 120\ 570 \text{ €}$.

– B800 = $260\ 915 - 124\ 200 = 136\ 715 \text{ €}$.

Valeur ajoutée totale = $44\ 090 + 120\ 570 + 136\ 715 = 301\ 375 \text{ €}$.

Imputation des autres activités générales aux buses :

$$B400 = 65\,000 \times (44\,090 / 301\,375) = 9\,509 \text{ €.}$$

$$B600 = 65\,000 \times (120\,570 / 301\,375) = 26\,004 \text{ €.}$$

$$B800 = 65\,000 \times (136\,715 / 301\,375) = 29\,487 \text{ €.}$$

3) Rédaction d'un rapport

**Tableau comparatif des coûts unitaires
d'achat des matières obtenus par les deux méthodes**

	Ciment	Sable	Graviers	Fers
Coûts unitaires par méthode 1	126,50 €	18,50 €	21,50 €	506,50 €
Coûts unitaires par méthode ABC	140,18 €	17,04 €	20,48 €	598,76 €
Écarts (en % des coûts méthode 1)	+ 10,8 %	- 7,9 %	- 4,7 %	+ 18,2 %

**Tableau comparatif des coûts unitaires
de revient des produits obtenus par les deux méthodes**

	B400	B600	B800
Coûts unitaires par méthode 1	38,37 €	85,43 €	118,93 €
Coûts unitaires par méthode ABC	42,28 €	85,22 €	116,16 €
Écarts (en % des coûts méthode 1)	10,1 %	- 0,1 %	- 2,3 %

La lecture des deux tableaux ci-dessus fait clairement apparaître que les deux méthodes de calcul de coût conduisent à des résultats plus divergents en ce qui concerne les coûts d'achats. Au contraire, cette différence est moins marquée pour les coûts unitaires des produits. Ce constat peut *a priori* surprendre car le montant des charges imputées au niveau des coûts d'achat est beaucoup plus limité qu'au niveau des coûts de revient ; on s'attendrait donc à des écarts plus importants sur les coûts unitaires de revient.

Comment donc expliquer les résultats précédents ? C'est évidemment le concept de subventionnement croisé qui permet cette explication. Il est facile de montrer que, dans le cas de la STUB, ces subventionnements croisés ont joué de façon plus importante au niveau du calcul des coûts d'achat qu'à celui des coûts de production et de revient.

a. Subventionnement croisé et coûts d'achat

Dans le premier système de calcul de coût, les charges indirectes d'approvisionnement sont imputées aux matières au prorata des tonnages achetés ; aucun autre élément n'est explicatif du comportement des coûts d'approvisionnement. Une analyse plus détaillée des activités d'approvisionnement fait apparaître deux inducteurs de coût : le nombre de livraisons et le fait d'être en relation avec un fournisseur. Pour quelles raisons les coûts des matières ciment et fers sont-ils nettement plus importants dans la méthode ABC ?

– Les tonnages achetés de ces deux matières sont nettement plus faibles que ceux des deux autres (1 140 et 81 tonnes contre 3 370 et 3 100 tonnes). Or, le coût subi des relations

avec le fournisseur est constant (5 000 € par an), quel que soit le tonnage acheté. Le coût de cette activité se répartissant sur un faible volume pour les matières ciment et fers conduit à des coûts unitaires élevés. Ce phénomène est plus marqué pour les fers car le tonnage acheté est très faible.

– La deuxième activité « Gestion des réceptions et règlement des fournisseurs » coûtera plus cher aux matières pour lesquelles les commandes et livraisons seront nombreuses ; c'est justement le cas du ciment (36 réceptions par an).

On peut donc conclure que dans la méthode des centres d'analyse, les matières sable et graviers subventionnaient les matières ciment et fers en réduisant leurs coûts unitaires.

b. Subventionnement croisé et coûts de revient

Parmi les activités de production recensées, seules celles dont l'inducteur de coût n'est pas volumique pourraient conduire à des résultats divergents au niveau des coûts unitaires de production et de revient.

Un inducteur volumique est un inducteur dont la quantité annuelle sera directement fonction du volume de production annuel (heures de fonctionnement machines, buses produites et transportées...).

Dans le cas étudié, deux activités n'ont pas un inducteur volumique : « Études et méthodes » et « Lancement des lots au coulage ». Le coût de la première ne dépend que de la variété des produits fabriqués (trois) et est indépendant des quantités produites pour chaque type de buse. Le coût de la deuxième varie en fonction du nombre de lots lancés.

Pour quelles raisons le phénomène de subventionnement croisé est-il relativement limité ici ?

– Le volume de production est d'un même ordre de grandeur pour les trois buses (2 000, 3 000, 2 500). Le coût de l'activité « Études et méthodes » s'imputera donc de façon à peu près égale sur les coûts des trois produits. Certes, le volume de production des B400 étant plus faible, le coût unitaire de ces buses va s'élever dans la méthode ABC.

– Au niveau de l'activité « Lancement des lots au coulage », il n'y a pas non plus de grande divergence dans le planning de fabrication des trois types de buses. Si on calcule le nombre moyen de buses par lot de fabrication, on arrive aux résultats suivants :

- B400 : $2\,000 / 51 \text{ lots} = 39,2$;
- B600 : $3\,000 / 78 \text{ lots} = 38,5$;
- B800 : $2\,500 / 64 \text{ lots} = 39,1$.

Les tailles moyennes de lots étant quasiment identiques, la prise en compte de cette activité ne peut donc être à l'origine d'écarts de coûts unitaires.

L'objectif des calculs de coûts entrepris à la STUB est de mettre à jour les prix des produits. Compte tenu des résultats obtenus (faible divergence), il n'est pas certain que la méthode des coûts par activité soit à imposer, d'autant plus que sa mise en œuvre est plus complexe.

Fiche d'instruction n°2, p. 100

1) Prédiction des ventes annuelles de buses en N + 1

a) et b)

Feuille de calcul

1	A	B	C	D	E	F
2	Années	Buses vendues	Budget (K€)			
3	1	5 356	78			
4	2	5 719	87			
5	3	6 077	89			
6	4	6 453	97			
7	5	6 788	98			
8	6	7 155	112			
9						
10	Ajustement linéaire des buses vendues en fonction du temps :					
11	a = 359,37					
12	b = 5 000,2					
13						
16	Coefficient de corrélation entre buses vendues et budget du fonds routier :					
17	r = 0,97					
18						
19	Droite de régression des buses vendues en fonction du budget du fonds routier :					
20	a = 56,03					
21	b = 1 019,10					
23						
23	Prédiction des ventes de N+1 en utilisant la droite d'ajustement linéaire :					7 516
24						
25	Prédiction des ventes de N+1 en utilisant la droite de régression :					7 295

Formules de calcul :

- **Droite d'ajustement linéaire des buses vendues en fonction du temps**

Pour calculer la pente de la droite d'ajustement linéaire : cellule B11 : **a = 359,37** :

- Cliquer sur l'onglet **fx**.
- Choix de la fonction : **statistiques**.
- Nom de la fonction : **DROITEREG**.
- Plage des cellules à sélectionner : **(C3:C8;B3:B8)**.

Pour calculer l'ordonnée à l'origine de la droite d'ajustement linéaire : cellule B12 : **b = 5000,2** :

- Cliquer sur l'onglet **fx**.
- Choix de la fonction : **statistiques**.
- Nom de la fonction : **ORDONNEE.ORIGINE**.
- Plage des cellules à sélectionner : **(C3:C8;B3:B8)**.

Coefficient de corrélation entre buses vendues et budget du fonds routier : cellule B17 : **r = 0,97** :

- Cliquer sur l'onglet **fx**.
- Choix de la fonction : **statistiques**.
- Nom de la fonction : **COEFFICIENT.CORRELATION**.
- Plage des cellules à sélectionner : **(C3:C8;D3:D8)**.

• **Droite de régression entre buses vendues et budget du fonds routier** : procéder de façon identique pour calculer la pente de la droite et l'ordonnée à l'origine que pour la droite d'ajustement linéaire :

- Plage des cellules à sélectionner : **(C3 :C8 ;D3 :D8)**.

On obtient : pente de la droite : **56,03**.

Ordonnée à l'origine : **1 019,10**.

Prévision des ventes de N+1 en utilisant la droite d'ajustement linéaire : **7 516 buses**

Cellule F23 = 7*B11+B12

Prévision des ventes de N+1 en utilisant la droite de régression : **7 295 buses**

Cellule F25 = 112*B20+B21

c) La droite d'ajustement linéaire des ventes de buses en fonction du temps ($Y = 359,37 t + 5 000,2$) donne une prévision pour N+1 de 7 516 buses vendues. Cette méthode de prévision fait l'hypothèse que la tendance observée au cours des six dernières années sera obligatoirement maintenue dans l'avenir, du moins dans l'avenir proche. Or, l'augmentation régulière des ventes de buses est expliquée par des facteurs réels autres que le temps. Si ces facteurs ne jouent plus en N+1, la prévision des ventes sera sans fondement.

La forte corrélation observée entre les deux variables statistiques « ventes annuelles de buses » et « budget annuel du fonds routier » ($r = 0,97$) autorise le calcul d'une droite de régression ($Y = 56,03 x + 1 019,10$) permettant les prévisions de ventes de buses à partir de l'estimation du budget du fonds routier en N+1. La prévision obtenue (7 295 buses) paraît plus cohérente que la première en raison de la stagnation de la valeur de la variable explicative. Deux critiques peuvent, malgré tout, être opposées à cette méthode. Il existe peut-être d'autres variables explicatives qui auraient permis d'affiner le modèle de prévision. Par ailleurs, forte corrélation ne signifie pas automatiquement causalité : le budget pourrait très bien s'accroître en N+1 alors que les ventes de buses stagnent, si les chantiers financés utilisent moins de buses que les années précédentes.

2) Prédiction des ventes trimestrielles de buses en N + 1

a) et b)

	A	B	C	D	E
1	Rang de trimestre	Valeurs observées	Valeurs calculées par la tendance	Val. observées / Val. calculées par la tendance	Valeurs désaisonnalisées
2	1	1 294	1 486,75	0,870	1 549
3	2	1 490	1 525,50	0,977	1 598
4	3	1 929	1 564,25	1,233	1 609
5	4	1 740	1 603,00	1,085	1 685
6	5	1 371	1 641,75	0,835	1 641
7	6	1 549	1 680,50	0,922	1 661
8	7	2 102	1 719,25	1,223	1 754
9	8	1 766	1 758,00	1,005	1 710
10	9	1 440	1 796,75	0,801	1 723
11	10	1 650	1 835,50	0,899	1 769
12	11	2 137	1 874,25	1,140	1 783
13	12	1 928	1 913,00	1,008	1 867
14					
15					
16		Rang de trimestre	Coefficients trimestriels	Prévisions pour N+1	
17					
18	Trimestre 1	13	0,836	1 631	
19	Trimestre 2	14	0,932	1 856	
20	Trimestre 3	15	1,199	2 432	
21	Trimestre 4	16	1,033	2 135	
22		TOTAL	3,999	8 054	

Formules de calcul :

Cellule C2 = $38,75 \times A2 + 1448$, RECOPIER jusqu'à cellule C13 (valeurs calculées par la tendance).

Cellule D2 = $B2/C2$, RECOPIER jusqu'à cellule D13 (rapports valeurs observées sur valeurs calculées par la tendance).

Cellule C18 = $(D2+D6+D10)/3$, RECOPIER jusqu'à cellule C21 (coefficients trimestriels moyens).

Cellule D18 = $(38,75 \times B18 + 1448) \times C18$, RECOPIER jusqu'à cellule D21 (prévisions pour N+1).

Cellule E2 = $B2/C18$, RECOPIER jusqu'à E5.

Cellule E6 = $B6/C18$, RECOPIER jusqu'à E9.

Cellule E10 = $B10/C18$, RECOPIER jusqu'à E13.

3) Budget d'approvisionnement des matières premières

a) Pour janvier : le stock final théorique à la fin janvier (stock initial de janvier – consommations de janvier) est inférieur au stock de sécurité (10) : donc, une livraison aura lieu au cours du mois de janvier. La date de cette livraison correspond au jour où le niveau de stock atteint la valeur 10. Sachant que la consommation journalière est de 90/30 jours, soit 3 tonnes par jour, il faudra 3 jours pour que le stock passe de 19 tonnes à 10 tonnes en janvier.

Pour mars et juillet, le stock reste constamment au dessus du stock de sécurité : aucune livraison n'est à prévoir.

Pour les mois où une livraison doit se faire, le calcul de la date est le suivant :

$(30 \text{ j} / \text{consommations du mois}) \times (\text{stock initial} - \text{stock de sécurité})$. Le résultat est arrondi au nombre entier le plus proche.

Annexe 8 :

Mois	Stock initial	Consommation	Stock final théorique	Quantité livrée	Jour de livraison	Stock final rectifié
Janvier	19	90	- 71	150	3	79
Février	79	85	- 6	150	24	144
Mars	144	110	34	0	-	34
Avril	34	120	- 86	150	6	64
Mai	64	120	- 56	150	13	94
Juin	94	100	- 6	150	25	144
Juillet	144	95	49	0	-	49

b)

Présentation de la feuille de calcul pour la matière n° référence : 2 (saisie de la référence en D17)

	A	B	C	D	E
1	Numéro	1	2	3	4
2	Désignation	CIMENT	SABLE	GRAVIER	FERS
3	Stock au 01/01	19	40	75	4
4	quantité/livraison	150	360	250	15
5	Nombre livraisons	8	10	12	6
6	Stock sécurité	10	50	40	6
7	Consommations	1 200	3 600	3 000	90
8	Janvier	90	274	230	6
9	Février	85	270	235	6
10	Mars	110	315	265	7
11	Avril	120	315	275	8
12	Mai	120	320	280	9
13	Juin	100	300	250	6
14	Juillet	95	280	240	5
15					
16					
17	Numéro de référence de la matière :		2		
18	Budget d'approvisionnement pour la matière :				SABLE
19	Stock de sécurité :	50			
20	Quantité par livraison :	360			

**Présentation de la feuille de calcul pour la matière n° référence : 2 (suite)
(saisie de la référence en D17)**

22	Mois	Stock initial	Consommations	Stock final théorique	Quantité livrée	Date de livraison	Stock final rectifié
23							
24	Janvier	40	274	- 234	360	1	126
25	Février	126	270	- 144	360	8	216
26	Mars	216	315	- 99	360	15	261
27	Avril	261	315	- 54	360	20	306
28	Mai	306	320	- 14	360	24	346
29	Juin	346	300	46	360	29	406
30	Juillet	406	280	126	0	-	126

Formules de calcul :

E18 =RECHERCHEH(D17;B2:E15;2)

C19 =RECHERCHEH(D17;B2:E15;6)

C20 =RECHERCHEH(D17;B2:E15;4)

B24 =RECHERCHEH(D17;B2:E15;8)

C24 =RECHERCHEH(\$D\$17;\$B\$2:\$E\$15;8), RECOPIER vers le bas jusqu'à C30

D24 =B24-C24, RECOPIER vers le bas jusqu'à D30

E24 =SI(D24<\$C\$19;\$C\$20;0), RECOPIER vers le bas jusqu'à E30

F24 =SI(B24<=\$C\$19;1;SI(E24=\$C\$20;ENT((B24-\$C\$19)*30/C24;)), RECOPIER jusqu'à F30

G24 =E24+F24, RECOPIER vers le bas jusqu'à G30

B25 = G24, RECOPIER vers le bas jusqu'à B30

Remarque : pour la formule de la cellule F24, il est nécessaire de vérifier en début de mois que le stock initial n'est pas inférieur ou égal au stock de sécurité, en particulier pour le stock initial en début d'année. Si c'est le cas, la livraison se fait immédiatement le premier jour du mois. Si une livraison doit se faire en cours de mois, le jour de la livraison est donné par le calcul arrondi de : ENT(B24-\$C\$19)*30/C24 (voir la méthode de calcul des dates pour le ciment).

Fiche d'instruction n°3, p. 101

1) Écart sur résultat et écart sur marge

a) Calcul de l'écart sur résultat

Résultat réel = $[380 \times (58 - 43)] + [600 \times (120 - 89)] + [460 \times (160 - 128)] = 39\,020 \text{ €}$

Résultat prévu = $[400 \times (60 - 40)] + [600 \times (120 - 85)] + [500 \times (170 - 120)] = 54\,000 \text{ €}$

Écart sur résultat = $39\,020 - 54\,000 = -14\,980 \text{ €}$ (défavorable).

b) Décomposition de l'écart sur résultat en deux sous-écarts

Calcul de l'écart sur marge : on admettra que les commerciaux sont « responsables » des différences de quantités vendues et de prix de vente. Comme ils ne sont pas responsables des différences de coûts unitaires de production, l'écart sur marge sera évalué en utilisant des coûts de production prévus.

Marge « réelle » : marge calculée avec les quantités vendues réelles, les prix de vente réels mais les coûts de production prévus :

$$[380 \times (58 - 40)] + [600 \times (120 - 85)] + [460 \times (160 - 120)] = 46\,240 \text{ €}$$

Écart sur marge = Marge « réelle » – Résultat prévu = 46 240 – 54 000 = **- 7 760 €** (défavorable)

Calcul de l'écart sur coût de production : les écarts unitaires sur coûts de production sont à multiplier par les volumes de production réels.

$$\text{Écart sur coût de production : } [(43 - 40) \times 380] + [(89 - 85) \times 600] + [(128 - 120) \times 460] \\ = + 7\,220 \text{ € (défavorable pour un écart sur coût)}$$

$$\text{Écart sur résultat : Écart sur marge + Écart sur coût de production} \\ = - 7\,760 + (- 7\,220) = - 14\,980 \text{ €}$$

c) Décomposition de l'écart sur marge en deux sous-écarts

L'écart sur marge s'explique par deux facteurs distincts : des quantités vendues moins fortes que celles prévues pour les B400 et B800 ; des prix plus bas pour les B400 et B800.

Pour faire apparaître ces deux écarts, on peut utiliser une présentation en ligne :

1. Marge « réelle » (prix réels, quantités réelles) :

$$[380 \times (58 - 40)] + [600 \times (120 - 85)] + [460 \times (160 - 120)] = 46\,240 \text{ €}$$

2. Marge « intermédiaire » (prix prévus, quantités réelles) :

$$[(380 \times (60 - 40)) + [(600 \times (120 - 85))] + [460 \times (170 - 120)] = 51\,600 \text{ €}$$

3. Marge prévue :

$$[400 \times (60 - 40)] + [600 \times (120 - 85)] + [500 \times (170 - 120)] = 54\,000 \text{ €}$$

Écart total sur prix = marge 1 – marge 2 = 46 240 – 51 600 = **- 5 360 €** (défavorable).

Écart total sur quantités vendues = marge 2 – marge 3 = 51 600 – 54 000 € = **- 2 400 €** (défavorable).

d) L'écart sur résultat défavorable est dû pour un montant à peu près identique par un écart sur marge dû aux services commerciaux et par un écart sur coût de production provenant des ateliers de production. De plus, c'est l'écart sur prix qui explique majoritairement l'écart sur marge.

Pour autant, peut-on clairement imputer aux services désignés la responsabilité de ces écarts ?

– L'écart sur prix : les commerciaux en sont pleinement responsables s'ils ont décidé, de leur propre chef, d'octroyer aux clients des taux de remise supérieurs à ceux prévus. Par contre, une révision des prix de vente en cours de trimestre a pu être décidée par les dirigeants eux-mêmes en fonction des résultats commerciaux observés.

– L'écart sur quantités vendues : cet écart défavorable peut s'expliquer par un manque d'efficacité des commerciaux à conclure des ventes. Mais des ventes ratées peuvent aussi être dues à des retards de production ou à des problèmes de qualité dont seraient alors responsables les ateliers de production.

– L'écart sur coût de production : une productivité limitée peut expliquer cet écart sur coût (responsabilité des ateliers) ; mais un manque d'ordres de fabrication (provenant des services commerciaux) peut expliquer également une sous-activité des ateliers et donc une hausse des coûts unitaires de production. De même, les coûts des approvisionnements consommés dans les ateliers (énergie, fournitures consommables) peuvent également être à l'origine d'écarts défavorables.

Il est donc difficile d'imputer clairement des responsabilités à la suite de calculs d'écarts.

2) Écart sur coûts de production

a) Calcul de l'écart sur coût du ciment et décomposition en deux sous-écarts

Coût constaté de la consommation du 1^{er} trimestre N+1 (les sorties de stock sont évaluées par le coût moyen unitaire pondéré de la période) :

CMUP du trimestre : $[(19 \times 120) + (150 \times 122,45) + (150 \times 123,50)] / 319 = 122,80 \text{ €/tonne}$.

Coût total constaté = $122,80 \times (319 \text{ tonnes} - 89,5 \text{ tonnes}) = 122,80 \times 229,5 \text{ tonnes} = 28\,182,60 \text{ €}$.

Coût total prévu = $[(400 \times 0,08 \text{ t}) + (600 \times 0,16 \text{ t}) + (500 \times 0,20 \text{ t})] \times 120 \text{ €} = 120 \times 228 \text{ tonnes} = 27\,360 \text{ €}$.

Écart sur consommation de ciment : $28\,182,60 - 27\,360 = 822,60 \text{ €}$ (défavorable).

Décomposition de l'écart sur consommation de ciment :

– **écart sur prix** = $(122,80 - 120) \times 229,5 \text{ tonnes} = 642,60 \text{ €}$ (défavorable) ;

– **écart sur quantités consommées** = $(229,5 - 228) \times 120 \text{ €} = 180 \text{ €}$ (défavorable).

b) Calcul de l'écart sur charges indirectes et décomposition en trois sous-écarts

Coût constaté de l'atelier = 13 400 €. Coût prévu (correspondant à la production réelle) = $[(380 \times 5/60 \text{ h}) + (600 \times 8/60 \text{ h}) + (460 \times 11/60 \text{ h})] \times 65 \text{ €} = 196 \text{ h} \times 65 \text{ €} = 12\,740 \text{ €}$.

Écart sur coût des charges indirectes de bétonnage : $13\,400 - 12\,740 = 660 \text{ €}$ (défavorable).

Décomposition en trois sous-écarts (présentation des calculs en ligne) :

A	Coût constaté de l'activité réelle	$210 \text{ h} \times 63,809 \text{ €}$	13 400
B	Coût budgété de l'activité réelle	$(210 \text{ h} \times 5) + 12\,300^{(1)}$	13 350
C	Coût standard de l'activité réelle	$210 \text{ h} \times 65$	13 650
D	Coût prévu de l'activité prévue correspondant à la production réelle	$196 \text{ h} \times 65 \text{ €}$	12 740

(1) Coût budgété : charges proportionnelles au niveau d'activité + charges de structure.

- Charges proportionnelles = 5 € (coût variable parheure-machine) $\times 210 \text{ h}$ (activité réelle).
- Charges de structure : justification des 12 300 € de charges de structure :
 - niveau d'activité correspondant à l'activité prévue : $[(400 \times 5/60 \text{ h}) + (600 \times 8/60 \text{ h}) + (500 \times 11/60 \text{ h})] = 205 \text{ heures}$;

- charges totales indirectes = $205 \times 65 \text{ €} = 13\,325 \text{ €}$;
- charges proportionnelles = $205 \text{ h} \times 5 \text{ €} = 1\,025 \text{ €}$;
- charges de structure de l'atelier = $13\,325 - 1\,025 = 12\,300 \text{ €}$ (le montant total des charges de structure est à calculer à partir du niveau d'activité prévu).
- Écart sur coût de l'atelier = $A - B = 13\,400 - 13\,350 = + 50 \text{ €}$ (défavorable).
- Écart sur imputation du coût fixe (écart sur activité) = $B - C = 13\,350 - 13\,650 = - 300 \text{ €}$ (favorable).
- Écart sur rendement = $C - D = 13\,650 - 12\,740 = 910 \text{ €}$ (défavorable).

c) Commentaire

Analyse des écarts sur consommation des ciments : l'écart sur prix et l'écart sur quantités consommées de ciment sont tous les deux défavorables. Le fait que les prix des approvisionnements soient plus élevés que ceux prévus peut être imputé au gestionnaire du centre approvisionnement qui ne parvient pas à négocier les prix d'achat. La quantité excessive de ciment consommé peut s'expliquer, d'une part, par des gaspillages (responsabilité des ateliers) ou par des défauts de qualité amenant à une surconsommation.

Analyse des écarts liés aux charges indirectes de bétonnage : l'écart significatif est ici l'écart sur rendement. Le personnel de production aurait dû utiliser 196 heures_machines (et non 210 heures) pour obtenir la production réelle du trimestre. La responsabilité du chef d'atelier est, à ce niveau, clairement engagée. Le bon fonctionnement du matériel de production, son taux d'utilisation sont à surveiller.

3) Mise en place d'un tableau de bord pour l'atelier de bétonnage

a) Les écarts défavorables constatés au niveau d'un centre de responsabilité ne sont que les conséquences monétaires d'un dysfonctionnement à l'intérieur de ce centre. Il peut même arriver que l'écart défavorable constaté dans un centre soit dû à un dysfonctionnement d'un atelier en amont dans le processus de production. Il a été vu plus haut qu'il est parfois difficile d'imputer clairement la responsabilité d'un écart défavorable.

En fait, les écarts ne mesurent que les incidences en terme de surcoûts des difficultés de fonctionnement d'un centre mais ne disent rien sur la nature de ces difficultés.

L'objectif devient alors de proposer un outil de suivi d'un centre qui s'attacherait à mesurer directement les facteurs influant sur la performance de ce centre ; l'idée est que la maîtrise de ces facteurs essentiels préviendrait les dysfonctionnements et donc les surcoûts (écarts de coûts défavorables). Le tableau de bord de gestion permettra de contrôler, par des indicateurs appropriés, et à intervalles réguliers, les facteurs de succès d'un centre.

b) Facteurs-clés de succès de l'atelier de bétonnage : cet atelier est un centre de coûts ; sa mission est de fabriquer des produits intermédiaires selon un programme de fabrication tout en respectant des contraintes de coût standard, des contraintes de délai et des contraintes de qualité. Le chef d'atelier doit suivre les facteurs influant sur ces variables :

- qualité : tonnage de ciment non utilisable, nombre de buses fabriquées et mises au rebut ;
- délai : nombre de commandes livrées avec retard ; taux de rupture de stock constaté au niveau des approvisionnements ;
- coût : niveau d'activité mensuel de l'atelier ; rendement du matériel de production ;
- productivité du personnel : taux d'emploi du personnel, taux d'absentéisme.

Proposition d'un tableau de bord mensuel :

	Indicateurs	Calculs	Valeur du mois M	Objectif mensuel	Valeur mois M-1	Valeur mois M-2
1	Nombre de buses ½ finies produites	NB400 ; NB600 ; NB800 (nombre de buses de chaque type)				
2	Taux de rebuts en production	Buses ½ finies non transférées à l'atelier de ferrailage / N				
3	Taux de rebuts en approvisionnement	Tonnes de ciment non utilisables / Tonnes de ciment sorties de stock				
4	Taux de rupture de stock en ciment	Tonnage de ciment non servi / Tonnes de ciment demandées au centre de stockage				
5	Taux d'activité de l'atelier	Heures-machines réelles / Niveau d' « activité normale »				
6	Taux de productivité des machines	Heures-machines réelles / Heures machines prévues				
7	Taux d'emploi des salariés	Heures réellement productives / Heures totales de présence				
8	Taux d'absentéisme du personnel	Journées d'absence / (Nombre de salariés × Nombre de jours de travail par mois)				

c) Mode de collecte des informations nécessaires au calcul des indicateurs

– **Indicateur 1** : le nombre mensuel de buses dont la fabrication est commencée au stade du bétonnage est obtenu par totalisation mensuelle des ordres de fabrication lancés dans l'atelier.

– **Indicateur 2** : le chef d'atelier aura noté dans un registre « anomalies » le nombre de buses commencées dans son atelier et impropres à être transférées au stade de production suivant. Ceci suppose un contrôle rapide de la qualité du béton à la fin de l'opération.

– **Indicateur 3** : le tonnage de ciment utilisé par l'atelier est obtenu par totalisation des quantités figurant sur les bons de sortie du stock au cours du mois écoulé. Le chef d'atelier aura signalé au responsable du stockage toutes les sorties de stock de ciment pour lesquelles il y a défaut de qualité. Le tonnage concerné aura été noté dans le registre « anomalies ».

– **Indicateur 4** : le chef d'atelier aura consigné dans son registre « anomalies » toutes les demandes de sorties de ciment pour lesquelles un retard est constaté (stock insuffisant). Il aura noté le nombre de tonnes manquantes par rapport au tonnage total souhaité au cours d'un mois.

– **Indicateur 5** : le chef d'atelier mesure chaque jour le temps d'utilisation de son matériel de production et cumule ces temps à la fin du mois. Le niveau d'activité « normale » correspondrait à un nombre total d'heures-machines proche de la pleine utilisation des capacités de production de l'atelier. Ce niveau d'activité normale est défini pour une période de 6 mois, puis remis à jour.

– **Indicateur 6** : heures d'activité prévues : nombre total d'heures machines qu'on aurait dû constater pour la production totale réelle de l'atelier : $(NB400 \times 5/60 \text{ h}) + (NB600 \times 8/60 \text{ h}) + (NB800 \times 11/60 \text{ h})$.

– **Indicateur 7** : chaque salarié note sur une fiche de travail les tâches effectuées au cours de la journée écoulée et la durée de chacune de ces tâches. Pour chaque salarié, on cumule ces temps de travail productif, puis on cumule pour l'ensemble des salariés. À la fin de chaque mois, on rapporte ce temps total au temps total de présence : nombre de salariés \times durée mensuelle de travail.

– **Indicateur 8** : le chef d'atelier aura noté dans son registre « anomalies » chaque absence d'un salarié et la durée de cette absence.

Fiche d'instruction n°4, p. 102

Les corrigés sous le logiciel Sage Paie et sous le logiciel Ciel Paie sont présentés successivement ci-dessous.

Corrigé avec le logiciel Sage Paie

Les fichiers corrigés pour Sage Paie se composent ainsi pour les deux versions de Sage Paie (V14 et V15):

- STUBcorrigé1.PRH : bulletins réalisés ;
- STUBcorrigé2.PRH : bulletins réalisés, clôture mensuelle, création de l'écriture de paie ;

1) Réalisation de fiches de paie (année N = 2007)

a) Le cas peut être traité soit avec les données de l'annexe 17 du livre de l'élève, soit avec les seuils et taux les plus récents.

Sous SAGE, copier le fichier du dossier de travail dans le répertoire PMSSAARI.

Les prime d'assiduité, prime pour enfant et prime d'ancienneté sont déjà paramétrées dans le fichier élève. Il peut être intéressant de les analyser avec les étudiants.

b) Calcul du salaire brut

M. Gaillard – Chef d'atelier		
Rémunération fixe		3 870,00
Prime d'assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		40,00
Prime d'ancienneté	60 € \times 16	960,00
Indemnité de congés payés	maintien du salaire (1)	357,23
Absence pour congés payés	14 h \times (3 870 / 151,67)	- 357,28
Rémunération brute		4 899,95

(1) Règle du dixième : $(42\,920 \times 10\%) / 30 \times 2 = 286,13$.

On applique la règle la plus favorable pour le salarié.

M. Dressil – Commercial		
Rémunération fixe		1 845,00
Rémunération variable	$115\,800 \times 4\%$	4 632,00
Prime d'assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		20,00
Prime d'ancienneté	$60\,€ \times 4$	240,00
Rémunération brute		6 767,00

M. Roux – Chef d'atelier		
Rémunération fixe		4 080,00
Retenue absence	$4\,080 \times 3,5 / 151,67$	- 94,15
Prime d'assiduité		10,00
Prime pour enfants à charge		60,00
Prime d'ancienneté	$60\,€ \times 10$	600,00
Rémunération brute		4 655,85

Mlle Sulat – Commerciale		
Rémunération fixe		1 845,00
Rémunération variable	$82\,800 \times 1\%$	828,00
Prime d'assiduité		30,00
Prime d'ancienneté	$60\,€ \times 13$	780,00
Rémunération brute		3 483,00

Mme Chatel – Secrétaire		
Rémunération fixe		1 360,00
Heures supplémentaires	$2 \times 1\,360 / 151,67 \times 1,25$	22,43
Réduction pour absences	$1\,360 \times 7 / 151,67$	- 62,79
Prime pour enfants à charge		20,00
Prime d'ancienneté	$60\,€ \times 6$	360,00
Indemnité de congés payés	Maintien du salaire	127,19
Absence pour congés payés	$(1\,360 / 151,67) \times 14$	- 125,58
Rémunération brute		1 701,25

M. Kuzzal – Ouvrier		
Rémunération fixe		1 250,00
Heures supplémentaires	$1 \times 1\,250 / 151,67 \times 1,25$	10,30
Prime d'assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		60,00
Prime d'ancienneté	$60\,€ \times 8$	480,00
Rémunération brute		1 830,30

c) Édition des fiches de paie des salariés : consultation du fichier Sage.

d) La comparaison est établie à partir du bulletin de salaire de M. Gaillard.

Salaire brut : 4 899,95 €

Salaire net : 3 856,70 €

Salaire imposable : 3 996,52 €

Le salaire net est égal au salaire brut sous déduction des cotisations salariales :

$4\,899,95 - 1\,043,25 = 3\,856,70\,€$

Le salaire imposable est égal au salaire net augmenté de la CSG non déductible et de la CRDS : $3\,856,70 + 115,71 + 24,11 = 3\,996,52$ €.

e)

Éléments	M. ROUX	M. KUZZAL
Salaire net perçu par les salariés	3 660,86 €	1 405,14 €
Salaire brut	4 655,85 €	1 830,30 €
Cotisations patronales	<u>2 192,93 €</u>	<u>758,76 €</u>
Coût total salarié pour l'entreprise	6 848,78 €	2 589,06 €
Rapport montant perçu / montant dépensé	53,46 %	54,27 %

Il a été créé une rubrique 6200 Réduction Fillon, dans laquelle l'étudiant saisit le montant de cette réduction par salarié, si cela est nécessaire.

Pour le calcul de cette réduction, on peut demander à l'étudiant d'utiliser le tableur.

2) Enregistrement des salaires (année N = 2007)

a) Journal de banque de novembre : voir fichier Sage.

b) Journal de paie de novembre : voir fichier Sage.

c) Journal de banque de décembre : voir fichier Sage.

d) La saisie des enregistrements comptables à l'aide du logiciel de comptabilité présente plusieurs risques d'erreurs :

- de mauvaises imputations dans les comptes concernés à partir des fiches de paie ;
- des erreurs de calculs dans la sommation des différents montants ;
- des erreurs de saisie des montants calculés.

Corrigé avec le logiciel Ciel Paie

Le logiciel Ciel Paie calcule les congés payés de façon différente par rapport au logiciel Sage Paie.

1) Réalisation de fiches de paie (année N = 2007)

a) Le cas peut être traité soit avec les données de l'annexe 17 du livre de l'élève, soit avec les seuils et taux les plus récents.

Sous CIEL, restaurer le fichier du dossier de travail.

b) Calcul du salaire brut

M. Gaillard – Chef d’atelier		
Rémunération fixe		3 870,00
Prime d’assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		40,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 16,08$	965,00
Indemnité de congés payés		446,30
Absence pour congés payés		- 446,30
Rémunération brute		4 905,00

M. Dressil – Commercial		
Rémunération fixe		1 845,00
Rémunération variable	$115 800 \times 4 \%$	4 632,00
Prime d’assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		20,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 2$	120,00
Rémunération brute		6 647,00

M. Roux – Chef d’atelier		
Rémunération fixe		4 080,00
Retenue absence	$4 080 \times 3,5 / 151,67$	- 94,15
Prime d’assiduité		10,00
Prime pour enfants à charge		60,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 10,75$	645,00
Rémunération brute		4 700,85

Mlle Sulat – Commerciale		
Rémunération fixe		1 845,00
Rémunération variable	$82 800 \times 1 \%$	828,00
Prime d’assiduité		30,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 11$	660,00
Rémunération brute		3 363,00

Mme Chatel – Secrétaire		
Rémunération fixe		1 360,00
Heures supplémentaires	$2 \times 1 360 / 151,67 \times 1,25$	22,43
Réduction pour absences	$1 360 \times 14 / 151,67$	- 59,29
Prime pour enfants à charge		20,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 4$	240,00
Indemnité de congés payés	$(18 200 \times 10 \%) / 30 \times 2$	121,33
Absence pour congés payés	$(1 360 / 25) \times 2$	- 116,57
Rémunération brute		1 584,42

M. Kuzzal – Ouvrier		
Rémunération fixe		1 250,00
Heures supplémentaires	$1 \times 1 250 / 151,67 \times 1,25$	10,30
Prime d’assiduité		30,00
Prime pour enfants à charge		60,00
Prime d’ancienneté	$60 \text{ €} \times 8,42$	505,00
Rémunération brute		1 855,30

c) Édition des fiches de paie des salariés : voir les annexes 1 à 6, p. 132 à 137.

d) La comparaison est établie à partir du bulletin de salaire de M. Gaillard.

Salaire brut : 4 905,00 €

Salaire net : 3 857,19 €

Salaire imposable : 3 996,30 €

Le salaire net est égal au salaire brut sous déduction des cotisations salariales :

$$4\,905,00 - 1\,047,81 = 3\,857,19 \text{ €}$$

Le salaire imposable est égal au salaire net augmenté de la CSG non déductible et de la CRDS : $3\,857,19 + 139,11 = 3\,996,30 \text{ €}$.

e)

Éléments	M. Roux	M. Kuzzal
Salaire net perçu par les salariés	3 693,40 €	1 430,87 €
Salaire brut	4 700,85 €	1 855,30 €
Cotisations patronales	<u>2 261,40 €</u>	<u>814,06 €</u>
Coût total salarié pour l'entreprise	6 962,25 €	2 669,36 €
Rapport montant perçu / montant dépensé	53,05 %	53,60 %

2) Enregistrement des salaires (année N = 2007)

a) Journal de banque de novembre : voir l'annexe 7, p. 138.

b) Journal de paie de novembre : voir l'annexe 8, p. 138.

c) Journal de banque de décembre : voir l'annexe 9, p. 139.

d) La saisie des enregistrements comptables à l'aide du logiciel de comptabilité présente plusieurs risques d'erreurs :

- de mauvaises imputations dans les comptes concernés à partir des fiches de paie ;
- des erreurs de calculs dans la sommation des différents montants ;
- des erreurs de saisie des montants calculés.

Annexe 1 – Bulletin de paie de M. Gaillard (Ciel)

STUB Zone industrielle des Lilas	
29215 BREST	
Etablissement : Etablissement principal	
SIRET : 213024312	APE :
URSSAF :	
Code Salarié	001 N° S.S. :
Emploi	Chef d'atelier
Qualification	
Echelon	Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Paiement	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

GAILLARD

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L223-2 à 8.

Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Élément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	25.516	3870.00		
	(2.00 JOURS DE CONGES PAYES PRIS)					
R702	Absence pour congés payés	2.00	-223.149	-446.30		
R703	Congés payés	2.00	223.149	446.30		
	Forfait annuel de 217 jours					
R100	Prime d'ancienneté	16.08	60.000	965.00		
R110	Prime pour enfants	40.00		40.00		
R130	Prime d'assiduité	30.00		30.00		
	SALAIRE BRUT	151.67	32.340	4905.00		
C115	CSG+CRDS non déductibles	4796.87	2.900	-139.11		
C116	CSG déductible	4796.87	5.100	-244.64		
C120	Maladie Mater. Décès	4905.00	0.750	-36.79	12.800	-627.84
C130	Assurance vieillesse	2682.00	6.650	-178.35	8.300	-222.61
C140	Vieillesse déplafonnée	4905.00	0.100	-4.91	1.600	-78.48
C150	Allocations familiales	4905.00			5.400	-264.87
C160	Accident du travail	4905.00			2.100	-103.01
C180	Aide au logement	2682.00			0.100	-2.68
C181	Aide au logement, + 19 salariés	4905.00			0.400	-19.62
C190	Solidarité aux personnes âgées	4905.00			0.300	-14.72
C200	Assurance chômage, AB4	4905.00	2.400	-117.72	4.000	-196.20
C220	AGS (FNGS)	4905.00			0.150	-7.36
C265	APEC	2223.00	0.024	-0.53	0.036	-0.80
C400	Retraite cadre, A	2682.00	3.000	-80.46	4.500	-120.69
C410	Retraite cadre, B	2223.00	7.700	-171.17	12.600	-280.10
C415	C.E.T.	4905.00	0.130	-6.38	0.220	-10.79
C420	Prévoyance cadre, A	2682.00			1.500	-40.23
C421	Taxe Prévoy. cadre, A	40.23			8.000	-3.22
C450A	AGFF cadre, TA	2682.00	0.800	-21.46	1.200	-32.18
C450B	AGFF cadre, TB	2223.00	0.900	-20.01	1.300	-28.90
C610	Formation pro., + 10 salariés	4905.00			1.600	-78.48
C600	Taxe d'apprentissage	4905.00			0.500	-24.53
C620	Participation construction	4905.00			0.450	-22.07
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-1047.81		-2229.80

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
3996.30	EUR	26214.01	FRF
3857.19	EUR	25301.51	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés		
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	N-1	N	Repos Compens.
4905.00	1047.81	3996.30	151.67	2229.80			
32174.69	6873.18	26214.01	151.67	14626.53	Dû	30.00	15.00
					Pris	27.00	0.00
					Reste	3.00	15.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 2 – Bulletin de paie de M. Dressil (Ciel)

STUB	
Zone industrielle des Lilas	
29215	BREST
Etablissement : Etablissement principal	
SIRET : 213024312	APE :
URSSAF :	

Code Salarié	002	N° S.S :
Emploi	Commercial	
Qualification		
Echelon		Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Paiement	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

DRESSIL

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L223-2 à 8.
 Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Elément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	12.165	1845.00		
	Forfait annuel de 217 jours					
R100	Prime d'ancienneté	4.50	60.000	270.00		
R110	Prime pour enfants	20.00		20.00		
R130	Prime d'assiduité	30.00		30.00		
R602	Prime sur chiffre d'affaire	115800.00	4.000	4632.00		
	SALAIRE BRUT	151.67	44.814	6797.00		
C115	CSG+CRDS non déductibles	6632.11	2.900	-192.33		
C116	CSG déductible	6632.11	5.100	-338.24		
C120	Maladie Mater. Décès	6797.00	0.750	-50.98	12.800	-870.02
C130	Assurance vieillesse	2682.00	6.650	-178.35	8.300	-222.61
C140	Vieillesse déplafonnée	6797.00	0.100	-6.80	1.600	-108.75
C150	Allocations familiales	6797.00			5.400	-367.04
C160	Accident du travail	6797.00			2.100	-142.74
C180	Aide au logement	2682.00			0.100	-2.68
C181	Aide au logement, + 19 salariés	6797.00			0.400	-27.19
C190	Solidarité aux personnes âgées	6797.00			0.300	-20.39
C200	Assurance chômage, AB4	6797.00	2.400	-163.13	4.000	-271.88
C220	AGS (FNGS)	6797.00			0.150	-10.20
C265	APEC	4115.00	0.024	-0.99	0.036	-1.48
C400	Retraite cadre, A	2682.00	3.000	-80.46	4.500	-120.69
C410	Retraite cadre, B	4115.00	7.700	-316.86	12.600	-518.49
C415	C.E.T.	6797.00	0.130	-8.84	0.220	-14.95
C420	Prévoyance cadre, A	2682.00			1.500	-40.23
C421	Taxe Prévoy. cadre, A	40.23			8.000	-3.22
C450A	AGFF cadre, TA	2682.00	0.800	-21.46	1.200	-32.18
C450B	AGFF cadre, TB	4115.00	0.900	-37.04	1.300	-53.50
C600	Taxe d'apprentissage	6797.00			0.500	-33.99
C601	Contrib.additionnelle taxe apprent.	6797.00			0.060	-4.08
C610	Formation pro., + 10 salariés	6797.00			1.600	-108.75
C620	Participation construction	6797.00			0.450	-30.59
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-1421.76		-3056.07
	NET IMPOSABLE			5567.57		

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
5567.57	EUR	4725.24	EUR
36520.87	FRF	30995.54	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés		
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	N-1	N	Repos Compens.
6797.00	1421.76	5567.57	151.67	3056.07			
44585.40	9326.13	36520.87	151.67	20046.51	Dù	30.00	15.00
					Pris	23.00	0.00
					Reste	7.00	15.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 3 – Bulletin de paie de M^{lle} Sulat (Ciel)

STUB	
Zone industrielle des Lilas	
29215	BREST
Etablissement : Etablissement principal	
SIRET : 213024312	APE :
URSSAF :	

Code Salarié	004	N° S.S :
Emploi	Commercial	
Qualification		
Echelon		Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Paiement	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

SULAT

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L223-2 à 8.

Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Elément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	12.165	1845.00		
	Forfait annuel de 217 jours					
R602	Prime sur chiffre d'affaire	82800.00	1.000	828.00		
R100	Prime d'ancienneté	13.17	60.000	790.00		
R130	Prime d'assiduité	30.00		30.00		
	SALAIRE BRUT	151.67	23.030	3493.00		
C115	CSG+CRDS non déductibles	3427.23	2.900	-99.39		
C116	CSG déductible	3427.23	5.100	-174.79		
C120	Maladie Mater. Décès	3493.00	0.750	-26.20	12.800	-447.10
C130	Assurance vieillesse	2682.00	6.650	-178.35	8.300	-222.61
C140	Vieillesse déplafonnée	3493.00	0.100	-3.49	1.600	-55.89
C150	Allocations familiales	3493.00			5.400	-188.62
C160	Accident du travail	3493.00			2.100	-73.35
C180	Aide au logement	2682.00			0.100	-2.68
C181	Aide au logement, + 19 salariés	3493.00			0.400	-13.97
C190	Solidarité aux personnes âgées	3493.00			0.300	-10.48
C200	Assurance chômage, AB4	3493.00	2.400	-83.83	4.000	-139.72
C220	AGS (FNGS)	3493.00			0.150	-5.24
C265	APEC	811.00	0.024	-0.19	0.036	-0.29
C400	Retraite cadre, A	2682.00	3.000	-80.46	4.500	-120.69
C410	Retraite cadre, B	811.00	7.700	-62.45	12.600	-102.19
C415	C.E.T.	3493.00	0.130	-4.54	0.220	-7.68
C420	Prévoyance cadre, A	2682.00			1.500	-40.23
C421	Taxe Prévoy. cadre, A	40.23			8.000	-3.22
C450A	AGFF cadre, TA	2682.00	0.800	-21.46	1.200	-32.18
C450B	AGFF cadre, TB	811.00	0.900	-7.30	1.300	-10.54
C600	Taxe d'apprentissage	3493.00			0.500	-17.47
C601	Contrib.additionnelle taxe apprent.	3493.00			0.060	-2.10
C610	Formation pro., + 10 salariés	3493.00			1.600	-55.89
C620	Participation construction	3493.00			0.450	-15.72
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-768.73		-1618.28
	NET IMPOSABLE			2823.66		
R008	Acompte	500.00		-500.00		

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
2823.66	EUR	18522.00	FRF
2224.27	EUR	14590.25	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés			
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	N-1	N	Repos Compens.	
3493.00	768.73	2823.66	151.67	1618.28				
22912.58	5042.54	18522.00	151.67	10615.22				
					Dû	30.00	15.00	0.00
					Pris	25.00	0.00	0.00
					Reste	5.00	15.00	0.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 4 – Bulletin de paie de M. Roux (Ciel)

STUB Zone industrielle des Lilas	
29215	BREST
Etablissement : Etablissement principal	
SIRET : 213024312	APE :
URSSAF :	
Code Salarié	003 N° S.S :
Emploi	Chef d'atelier
Qualification	
Echelon	Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Paie	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

ROUX

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L223-2 à 8.
 Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Elément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	26.901	4080.00		
	Forfait annuel de 217 jours					
R001	Heures d'absence	3.50	26.901	-94.15		
R130	Prime d'assiduité	10.00		10.00		
R110	Prime pour enfants	60.00		60.00		
R100	Prime d'ancienneté	10.75	60.000	645.00		
	SALAIRE BRUT	148.17	31.726	4700.85		
C115	CSG+CRDS non déductibles	4598.85	2.900	-133.37		
C116	CSG déductible	4598.85	5.100	-234.54		
C120	Maladie Mater. Décès	4700.85	0.750	-35.26	12.800	-601.71
C130	Assurance vieillesse	2682.00	6.650	-178.35	8.300	-222.61
C140	Vieillesse déplafonnée	4700.85	0.100	-4.70	1.600	-75.21
C150	Allocations familiales	4700.85			5.400	-253.85
C160	Accident du travail	4700.85			2.100	-98.72
C180	Aide au logement	2682.00			0.100	-2.68
C181	Aide au logement, + 19 salariés	4700.85			0.400	-18.80
C190	Solidarité aux personnes âgées	4700.85			0.300	-14.10
C200	Assurance chômage, AB4	4700.85	2.400	-112.82	4.000	-188.03
C220	AGS (FNGS)	4700.85			0.150	-7.05
C265	APEC	2018.85	0.024	-0.48	0.036	-0.73
C400	Retraite cadre, A	2682.00	3.000	-80.46	4.500	-120.69
C410	Retraite cadre, B	2018.85	7.700	-155.45	12.600	-254.38
C415	C.E.T.	4700.85	0.130	-6.11	0.220	-10.34
C420	Prévoyance cadre, A	2682.00			1.500	-40.23
C421	Taxe Prévoy. cadre, A	40.23			8.000	-3.22
C450A	AGFF cadre, TA	2682.00	0.800	-21.46	1.200	-32.18
C450B	AGFF cadre, TB	2018.85	0.900	-18.17	1.300	-26.25
C600	Taxe d'apprentissage	4700.85			0.500	-23.50
C601	Contrib.additionnelle taxe apprent.	4700.85			0.060	-2.82
C610	Formation pro., + 10 salariés	4700.85			1.600	-75.21
C620	Participation construction	4700.85			0.450	-21.15
C700	Versement transport, Paris	4700.85			2.500	-117.52
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-1007.45		-2261.40

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
3826.77	EUR	25101.97	FRF
3693.40	EUR	24227.12	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés			
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	Dû	N-1	N	Repos Compens.
4700.85	1007.45	3826.77	148.17	2261.40		30.00	15.00	0.00
30835.55	6608.44	25101.97	148.17	14833.81	Pris	25.00	0.00	0.00
					Reste	5.00	15.00	0.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 5 – Bulletin de paie de Mme Chatel (Ciel)

STUB	
Zone industrielle des Lilas	
29215	BREST
Etablissement : Etablissement principal	
SIRET : 213024312	APE :
URSSAF :	

Code Salarié	005	N° S.S :
Emploi	Secrétaire	
Qualification		
Echelon		Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Païement	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

CHATEL

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L.223-2 à 8.
 Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Elément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	8.967	1360.00		
	(2.00 JOURS DE CONGES PAYES PRIS)					
R001	Heures d'absence	7.00	8.967	-62.77		
R702	Absence pour congés payés	2.00	-82.725	-165.45		
R703	Congés payés	2.00	82.725	165.45		
R002	Heures supplémentaires à 125 %	2.00	11.209	22.42		
R100	Prime d'ancienneté	6.83	60.000	410.00		
R110	Prime pour enfants	20.00		20.00		
	SALAIRE BRUT	146.67	11.929	1749.65		
C115	CSG+CRDS non déductibles	1697.16	2.900	-49.22		
C116	CSG déductible	1697.16	5.100	-86.56		
C120	Maladie Mater. Décès	1749.65	0.750	-13.12	12.800	-223.96
C130	Assurance vieillesse	1749.65	6.650	-116.35	8.300	-145.22
C140	Vieillesse déplafonnée	1749.65	0.100	-1.75	1.600	-27.99
C150	Allocations familiales	1749.65			5.400	-94.48
C160	Accident du travail	1749.65			2.100	-36.74
CFIL800	Réduction Fillon	99.73			-100.000	99.73
C180	Aide au logement	1749.65			0.100	-1.75
C181	Aide au logement, + 19 salariés	1749.65			0.400	-7.00
C190	Solidarité aux personnes âgées	1749.65			0.300	-5.25
C200	Assurance chômage, AB4	1749.65	2.400	-41.99	4.000	-69.99
C220	AGS (FNGS)	1749.65			0.150	-2.62
C300A	Retraite non cadre, TA	1749.65	3.000	-52.49	4.500	-78.73
C330A	AGFF non cadre, TA	1749.65	0.800	-14.00	1.200	-21.00
C600	Taxe d'apprentissage	1749.65			0.500	-8.75
C601	Contrib.additionnelle taxe apprent.	1749.65			0.060	-1.05
C610	Formation pro., + 10 salariés	1749.65			1.600	-27.99
C620	Participation construction	1749.65			0.450	-7.87
C700	Versement transport, Paris	1749.65			2.500	-43.74
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-401.76		-754.82
	NET IMPOSABLE			1397.11		
	NET A PAYER			1347.89		

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
1397.11	EUR	9164.44	FRF
1347.89	EUR	8841.58	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés			
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	Dû	N-1	N	Repos Compens.
1749.65	401.76	1397.11	146.67	754.82		30.00	15.00	0.00
					Pris	27.00	0.00	0.00
11476.95	2635.37	9164.44	146.67	4951.29	Reste	3.00	15.00	0.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 6 – Bulletin de paie de M. Kuzzal (Ciel)

STUB Zone industrielle des Lilas	
29215 BREST Etablissement : Etablissement principal SIRET : 213024312 APE : URSSAF :	
Code Salaré Emploi Qualification Echelon	006 N° S.S : Ouvrier Coef :

BULLETIN DE PAYE EN EUROS	
Période	Du 01/11/2007 au 30/11/2007
Païement	Par Virement le 01/12/2007
Plafond du mois	2682.00

KUZZAL

Convention collective : Durée des congés payés: Code du travail, ART. L223-2 à 8.
Durée du préavis : Code du travail, ART. L.122-6 à 8.

Élément	Libellé	Base	Tx. SAL.	Mt. SAL.	Tx. PAT.	Mt. PAT.
	SALAIRE DE BASE	151.67	8.242	1250.00		
R002	Heures supplémentaires à 125 %	1.00	10.302	10.30		
R100	Prime d'ancienneté	8.42	60.000	505.00		
R110	Prime pour enfants	60.00		60.00		
R130	Prime d'assiduité	30.00		30.00		
	SALAIRE BRUT	152.67	12.152	1855.30		
C115	CSG+CRDS non déductibles	1799.64	2.900	-52.19		
C116	CSG déductible	1799.64	5.100	-91.78		
C120	Maladie Mater. Décès	1855.30	0.750	-13.91	12.800	-237.48
C130	Assurance vieillesse	1855.30	6.650	-123.38	8.300	-153.99
C140	Vieillesse déplafonnée	1855.30	0.100	-1.86	1.600	-29.68
C150	Allocations familiales	1855.30			5.400	-100.19
C160	Accident du travail	1855.30			2.100	-38.96
CFIL800	Réduction Fillon	89.05			-100.000	89.05
C180	Aide au logement	1855.30			0.100	-1.86
C181	Aide au logement, + 19 salariés	1855.30			0.400	-7.42
C190	Solidarité aux personnes âgées	1855.30			0.300	-5.57
C200	Assurance chômage, AB4	1855.30	2.400	-44.53	4.000	-74.21
C220	AGS (FNGS)	1855.30			0.150	-2.78
C300A	Retraite non cadre, TA	1855.30	3.000	-55.66	4.500	-83.49
C330A	AGFF non cadre, TA	1855.30	0.800	-14.84	1.200	-22.26
C600	Taxe d'apprentissage	1855.30			0.500	-9.28
C601	Contrib.additionnelle taxe apprent.	1855.30			0.060	-1.11
C610	Formation pro., + 10 salariés	1855.30			1.600	-29.68
C620	Participation construction	1855.30			0.450	-8.35
C700	Versement transport, Paris	1855.30			2.500	-46.38
C710	Mutuelle	2682.00	0.980	-26.28	1.880	-50.42
	TOTAL RETENUES			-424.43		-814.06
	NET IMPOSABLE			1483.06		
	NET A PAYER			1430.87		

NET IMPOSABLE		NET A PAYER	
1483.06	EUR	1430.87	EUR
9728.24	FRF	9385.89	FRF

1 Euro = 6.55957 Francs

CUMULS					Congés Payés		
Brut	Cotisation	Net Imposable	Hrs trav.	Part Patronale	N-1	N	Repos Compens.
1855.30	424.43	1483.06	152.67	814.06			
12169.97	2784.08	9728.24	152.67	5339.88	Dû	30.00	15.00
					Pris	25.00	0.00
					Reste	5.00	15.00

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

Annexe 7 – Journal de banque de novembre (Ciel)

Dossier : STUB		Brouillard				Le 25/08/2007	
EDITION DU BROUILLARD							
Période du 01/11/2007 au 30/11/2007							
Journaux : Banque (BQ)							
Mouvements : Tous							
Sans les écritures en simulation							
Jl	Date échéance	N° de compte	Intitulé du compte	Libellé de l'écriture	Code ana.	Débit	Crédit
JOURNAL : BANQUE (BQ)							
Mvt. 2		Date d'écriture : 15/11/2007					
BQ		425000	Personnel avances et acomp...	ACOMPTE SULAT		500,00	
BQ		512000	Banque	ACOMPTE SULAT			500,00
TOTAL MVT. 2						500,00	500,00
Mvt. 3		Date d'écriture : 15/11/2007					
BQ		425000	Personnel avances et acomp...	ACOMPTE DRESSIL		650,00	
BQ		512000	Banque	ACOMPTE DRESSIL			650,00
TOTAL MVT. 3						650,00	650,00
TOTAL DU MOIS DE Novembre 2007						1 150,00	1 150,00
TOTAL JOURNAL Banque (BQ)						1 150,00	1 150,00
TOTAL GENERAL						1 150,00	1 150,00

Annexe 8 – Journal de paie de novembre (Ciel)

Dossier : STUB		Brouillard				Le 25/08/2007	
EDITION DU BROUILLARD							
Période du 01/11/2007 au 30/11/2007							
Journaux : SALAIRES (SA)							
Mouvements : Tous							
Sans les écritures en simulation							
Jl	Date échéance	N° de compte	Intitulé du compte	Libellé de l'écriture	Code ana.	Débit	Crédit
JOURNAL : SALAIRES (SA)							
Mvt. 1		Date d'écriture : 30/11/2007		Pièce n° : Paye 07/11			
SA		421000	Personnel : rémunérations d...	Paye de 11 2007			17 278,86
SA		425000	Personnel avances et acomp...	Paye de 11 2007			1 150,00
SA		431000	Sécurité sociale	Paye de 11 2007			9 535,97
SA		437000	Autres organismes sociaux	Paye de 11 2007			1 108,36
SA		437310	ARRCO	Paye de 11 2007			1 361,63
SA		437320	AGIRC	Paye de 11 2007			2 132,43
SA		437400	ASSEDIC	Paye de 11 2007			1 539,30
SA		443000	Operations part. avec l'etat...	Paye de 11 2007			128,68
SA		631200	Taxe d'apprentissage	Paye de 11 2007		128,68	
SA		641000	Rémunération du personnel	Paye de 11 2007		23 500,80	
SA		645100	Cotisations urssaf	Paye de 11 2007		6 546,91	
SA		645310	Cotisations ARRCO	Paye de 11 2007		816,96	
SA		645320	Cotisations ASSEDIC	Paye de 11 2007		1 318,11	
SA		645400	Cotisations aux assedics	Paye de 11 2007		975,28	
SA		645800	Cotisations aux autres org. s...	Paye de 11 2007		948,49	
TOTAL MVT. 1						34 235,23	34 235,23
TOTAL DU MOIS DE Novembre 2007						34 235,23	34 235,23
TOTAL JOURNAL SALAIRES (SA)						34 235,23	34 235,23
TOTAL GENERAL						34 235,23	34 235,23

Annexe 9 – Journal de banque de décembre (Ciel)

JI	Date échéance	N° de compte	Intitulé du compte	Libellé de l'écriture	Code ana.	Débit	Crédit
Dossier : STUB Brouillard Le 25/08/2007							
EDITION DU BROUILLARD							
Période du 01/12/2007 au 30/12/2007							
Journaux : Banque (BQ)							
Mouvements : Tous							
Sans les écritures en simulation							
JOURNAL : BANQUE (BQ)							
Mvt. 4 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES GAILL...		3 857,19	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES GAILL...			3 857,19
TOTAL MVT. 4						3 857,19	3 857,19
Mvt. 5 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES DRES...		4 725,24	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES DRES...			4 725,24
TOTAL MVT. 5						4 725,24	4 725,24
Mvt. 6 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES SULAT		2 224,27	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES SULAT			2 224,27
TOTAL MVT. 6						2 224,27	2 224,27
Mvt. 7 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES ROUX		3 693,40	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES ROUX			3 693,40
TOTAL MVT. 7						3 693,40	3 693,40
Mvt. 8 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES CHATEL		1 347,89	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES CHATEL			1 347,89
TOTAL MVT. 8						1 347,89	1 347,89
Mvt. 9 Date d'écriture : 01/12/2007							
BQ		421000	Personnel : rémunérations d...	PAIEMENT SALAIRES KUZZAL		1 430,87	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT SALAIRES KUZZAL			1 430,87
TOTAL MVT. 9						1 430,87	1 430,87
Mvt. 10 Date d'écriture : 15/12/2007							
BQ		431000	Sécurité sociale	PAIEMENT URSSAF		9 535,97	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT URSSAF			9 536,00
BQ		658000	Charges diverses gestion co...	PAIEMENT URSSAF		0,03	
TOTAL MVT. 10						9 536,00	9 536,00
Mvt. 11 Date d'écriture : 15/12/2007							
BQ		437400	ASSEDIC	PAIEMENT ASSEDIC		1 539,30	
BQ		512000	Banque	PAIEMENT ASSEDIC			1 539,00
BQ		758000	Produits divers gestion coura...	PAIEMENT ASSEDIC			0,30
TOTAL MVT. 11						1 539,30	1 539,30
TOTAL DU MOIS DE Décembre 2007						28 354,16	28 354,16
TOTAL JOURNAL Banque (BQ)						28 354,16	28 354,16
TOTAL GENERAL						28 354,16	28 354,16